

Le président de la CARPIMKO contraint de démissionner de son poste de vice-président à la CNAVPL

(Caisse Nationale Vieillesse des Professions Libérales) !

Comme vous le savez, vos élus à la CARPIMKO **ont refusé** le 13 décembre 2012, seuls contre tous, la forte augmentation des taux de cotisation 2013 et 2014 du régime de base.

Les organisations des auxiliaires médicaux ont publié un communiqué de presse qui a suscité de vives réactions au sein de la CNAVPL qui n'a pas supportée que ce désaccord soit porté sur la place publique. Dès lors, il a été considéré que le président du conseil d'administration de la CARPIMKO était à l'origine de cette situation, qu'il n'était pas solidaire de l'Organisation des professions libérales et qu'il aurait dû informer le président de la CNAVPL des actions menées, ce qui a conduit à une scission entre les sections représentées dans cette instance.

Deux groupes distincts sont alors apparus, les « anti-CARPIMKO » (médecins, pharmaciens, vétérinaires, notaires et experts-comptables d'un côté, les « pro-CARPIMKO » comme les chirurgiens-dentistes et les sages femmes, la CIPAV et les officiers ministériels de l'autre, ce dernier groupe disposant du plus grand nombre de voix au sein de la caisse nationale...

Seul indécis, la caisse des agents d'assurance, plus nuancée.

Comme sanction proposée à l'encontre du président de la CARPIMKO, il a été clairement déclaré qu'il n'avait plus sa place au bureau de la CNAVPL et devait démissionner...mais discrètement ! avec menace à l'appui de 6 présidents (sur 10) de ne pas siéger le 13/12/2012 jour du vote des budgets techniques ce qui empêchait la continuité du bon fonctionnement de la caisse nationale. Il s'en serait suivi le nomination d'un Administrateur provisoire nommé par la tutelle (l'Etat), ce qui serait allé dans le sens du Ministère, **dans la mesure où l'autonomie relative mais toujours existante des caisses des professions libérales déplaît.**

C'est dans ce contexte délétère que finalement Pascal LEBLANC, président de la CARPIMKO démissionne de son poste à la CNAVPL afin de ne pas mettre en danger l'ensemble des budgets des caisses et leurs affiliés.

Le conseil d'administration se déroule donc le 13/12/2012, avec tous les présidents et le représentant du Ministère, aucun mot n'a été prononcé quant à la démission du président de la CARPIMKO....

Réuni récemment, le conseil d'administration de la CARPIMKO a constaté que son Président, contraint de démissionner pour avoir osé exprimer une position prise à l'unanimité par son conseil d'administration **et dont le conseil de la CNAVPL n'a même pas fait état**, a rédigé la motion suivante :

« Le conseil d'administration de la CARPIMKO, constatant qu'il lui est impossible d'exprimer sa position au sein de la CNAVPL alors qu'il en est un des principaux financeurs, décide d'entamer des démarches objectives avec comme objectif, la sortie de cette instance. »

Les élus de l'UNION au conseil d'administration de la CARPIMKO